

Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	25	27
Date de convocation		
10 Septembre 2026		
Secrétaire de séance		
Aurélié JACQUELOT		

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Sandrine CARRIERE, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Frédéric MARTIN, Sonia BONNET TELLIER, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Éric ORTIZ, Véronique GALTIER, Régis BLAYRAT, Aurélié JACQUELOT, Cédric DAYDE, Martine BARROT, Christophe RENAUD, Isabelle MARTINEZ CARITA, François GEMROT, Paul HERAIL, Blandine MAILLARD, Yvenn LE COZ, Chloé ARCANGELI, Julien GOUDET, Ghislaine Alice TAPIS, Romain GARCIN.

A donné procuration : Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET TELLIER, Katarzyna BOUALAM à Catherine CLIMENT.

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est tenue de présenter, dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées : il s'agit ainsi de renforcer les mesures de protection de l'environnement et d'améliorer l'information des usagers.

Ce rapport est élaboré à partir du rapport de délégation de l'entreprise fermière des réseaux.

Le RPQS est réglementairement accompagnés d'une note d'information de l'Agence de l'Eau sur la fiscalité de l'eau et son usage.

Rappel des principales caractéristiques techniques du service, dont :

- Une station de pompage dans la nappe de la Vistrenque, équipée de deux forages d'une capacité de 60m³/h chacune
- Une capacité totale de stockage de 1 000m³ à partir de 2 bâches au sol de 500m³ chacune
- Une station de surpression de 120m³/h
- 24,17 kms de canalisations
- 1.591 abonnés pour 1.507 branchements individuels (+0,2%)
- Une production d'eau de 234 635m³ (+7,8%)
- Un volume facturé de 176 028m³ (+21,9%).

Le rapport dresse ensuite un état de la tarification et des recettes du service :

- Le prix de l'eau s'élève à 2,6187€TTC/m³ (-0,4%)
- Les recettes du délégataire (209 357€) et de la commune (110 894€) sont en augmentation de l'ordre de 7%, tandis que la part de l'Agence de l'Eau augmente de près de 74%. La hausse de la part de l'Agence de l'Eau s'explique par la réforme des redevances : prélèvement sur la ressource, consommation d'eau potable et performance des réseaux.

Le rapport présente également les indicateurs de performance du service :

- Aucun prélèvement non conforme sur 19 réalisés en 2025
- Le rendement du réseau s'est amélioré, passant de 71,6% à 79,8%
- L'indice linéaire de pertes en réseau a donc diminué pour atteindre 5,36m³/jour/km (contre 7,16 en 2024), soit un niveau qualifié de « bon »
- 61 compteurs et 32 branchements ont été renouvelés, 11 interventions sur fuite du réseau ou de branchements ont été effectuées, et 18 489 mètres de réseaux ont fait l'objet d'une recherche de fuite.

Le rapport détaille les investissements et leur financement :

- Les dépenses d'investissement 2025 se sont élevées à 446 338 €, relatives à la rénovation des réseaux de la rue Pieu Redon et de la rue de Bellegarde.
- L'encours de la dette au 31 décembre 2025 était de 98 834 €, avec une annuité de remboursement de 17 881 €

Parmi les principaux faits marquants de l'année 2025, le délégataire souligne essentiellement :

- Au niveau du rendement : l'amélioration du rendement significative résulte notamment de la réparation de nombreuses fuites entraînant une diminution notable du volume de pertes. Par conséquent, l'indice linéaire de perte a également baissé.
- Au niveau de la qualité et de la conformité : toutes les analyses et la qualité de l'eau se sont avérées conformes à la réglementation.
- Au niveau du renouvellement du réseau : il a été convenu que le budget alloué au renouvellement des branchements soit plutôt affecté au renouvellement de 320 mètres de canalisation d'eau potable spécifiquement sur la route de Nîmes.
- Au niveau du réseau : les travaux de renouvellement de la canalisation des branchements de la rue Pieu Redon

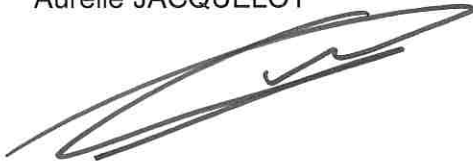
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-5,
Vu la délégation du service public de l'eau conclue le 1^{er} juillet 2016 avec la société VEOLIA,
Vu le rapport de délégation présenté par la société VEOLIA pour l'année 2025,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

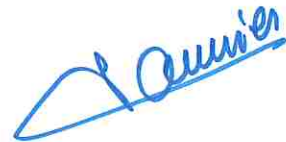
APPROUVE

Le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

La Secrétaire de séance,
Aurélie JACQUELOT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr